

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 26.03.2018	Heure 10h11	Numéro 18.322	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Daniel Ziegler		
Titre : Le Conseil d'administration d'HNE outrepassé-t-il ses droits ?		
Contenu : Alors même qu'il est officiellement chargé des affaires courantes dans l'attente de la mise en œuvre de l'initiative H+H, le Conseil d'administration d'HNE vient de prendre deux décisions d'ordre structurel, qui impacteront l'avenir des deux hôpitaux régionaux autonomes à venir : la délocalisation de l'unité de soins palliatifs de La Chrysalide et l'externalisation des activités de nettoyage. Comment le Conseil d'État justifie-t-il que ce Conseil d'administration puisse prendre de telles décisions ? La délocalisation d'un service n'est-il pas du seul ressort du Conseil d'État ? Enfin, n'y a-t-il pas contradiction à imposer de nouvelles et lourdes économies à un Conseil d'administration de transition, chargé des seules affaires courantes ? Ou cela arrange-t-il le Conseil d'État que ce soit cette instance provisoire qui prenne ces décisions impopulaires ?		
Souhait d'une réponse écrite : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Daniel Ziegler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :